



MIEUX VIVRE

www.mieuxvivre54.org

1er trimestre 2020. Mieux Vivre infos 47. Gorcy et Pays-Haut

Les objectifs 2020 de Mieux Vivre « Bio et Transition écologique dans le Pays-Haut ».

- **Défense de l'environnement** : Actions contre les atteintes à l'environnement, notamment industrielles. Mieux Vivre assure depuis 25 ans une surveillance attentive de la pollution industrielle autour de Gorcy et dans le Pays-Haut.

Sensibilisation à l'environnement.

- Par l'**élaboration d'un sentier de découverte**, dans la zone naturelle sensible du marais de la Cussignière, située entre France et Belgique, en collaboration avec Natagora Belgique et la Cité des paysages de Sion (Conseil départemental de Meurthe et Moselle).

Pose de panneaux pédagogiques en bois (reconnaître les arbres) sur le sentier du marais de la Cussignière (finalisation) et animation (visites guidées).

- Par l'**organisation de sorties nature** (découverte de la faune et de la flore locales)

Sorties en groupe sous la conduite d'un guide, en fonction de la saison (découverte des orchidées au printemps, des plantes comestibles en été, des champignons en automne...)

- Par l'**organisation de conférences sur l'environnement et l'alimentation** essentiellement dans le cadre de la foire bio de Gorcy

Par exemple, en 2019, « L'ozonothérapie » et Les maladies auto immunes », par le Docteur T. Schmitz. « Le vaccin anti hépatite B » et « Les molécules innovantes », par les Docteurs N. et G. Delépine. « Comment faire ses graines au jardin », par Jacques Banvoy et « La crise des déchets nucléaires », par Greenpeace Metz.

- Par l'**organisation d'une journée-découverte du patrimoine** local ou régional.

C'est la visite en autocar d'une région dans sa diversité environnementale et patrimoniale. L'alimentation biologique est un temps fort à travers la visite guidée d'une ferme bio. Par exemple, en 2019, c'est la Meuse, de l'Argonne aux Côtes de Meuse, qui a été choisi (site historique de Vauquois, activité « sur la trace des animaux sauvages » animée par le CPIE de Bonzée, visite de la ferme bio pédagogique de Chaillon (élevage de chèvres).

- Par l'**organisation d'une randonnée pédestre**, à la découverte des paysages proches.

En 2019, une boucle de 11 km a mené les randonneurs, au Luxembourg, autour de Differdange, à travers bois et prairies

Promotion de la bio, des circuits courts et du concept de zéro déchets.

- Par l'**organisation de la foire bio de Gorcy**, les 17 et 18 octobre 2020 (la 25^{ème} en 2020), point d'orgue de nos actions. L'association Mieux Vivre s'est engagée depuis 25 ans dans la transition écologique et le développement durable. La 25^{ème} foire bio associative de la Cussignière, à Gorcy en est un temps fort.

Cette manifestation permet au public d'entrer en contact direct et de soutenir une agriculture bio paysanne majoritairement locale et régionale. Production à taille humaine, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, en circuits courts. Stricte sélection, variété, respect de l'homme et de l'environnement sont les critères que s'imposent ses soixante bénévoles.

Un cycle de 7 conférences sur la santé (dont l'axe principal est la nutrition et l'environnement (les déchets, le jardinage...) favorise l'imprégnation du public à ces thèmes.

Des activités d'éducation à l'environnement par une visite guidée du marais de la Cussignière, en collaboration avec le Clero et la Cité des paysages

- un atelier jardinage sur la permaculture,
- un atelier enfants utilisant des matériaux respectueux de l'environnement,
- une sensibilisation du public à la gestion des déchets et au thème du zéro déchet, en collaboration avec le pôle environnement de la Communauté d'Agglomération de Longwy (stand zéro déchet et utilisation de conteneurs adaptés),
- un vaste lieu d'échange avec les associations locales environnementales ou humanitaires groupées en quartier.

- Par la confection d'un guide des producteurs bio dans le Pays-Haut transfrontalier

C'est un répertoire se voulant exhaustif des fermes de production biologique, dont l'objectif est de favoriser les circuits courts et les achats locaux et bio, grâce aux échanges entre petits producteurs et consommateurs.

Ce guide se présentera sous une version électronique, plus documentée et plus développée, pour un approfondissement et une découverte plus fine.

Toutes ces activités sont ouvertes à tous les adhérents à Mieux Vivre gratuitement ou à des tarifs préférentiels. Elles sont aussi ouvertes à tout public (voir conditions pour chaque activité).

Suivez l'agenda de Mieux Vivre sur notre nouveau site www.mieuxvivre54.org, vous y trouverez également un formulaire pour adhérer, si vous le souhaitez, à l'association.

LA LIQUIDATION D'SKTB, RANÇON DU MANQUE DE LUCIDITE ?

Il aura fallu, à MIEUX VIVRE, près d'1/4 de siècle d'opposition à la pollution multiforme émanant de SKTB (ex Affinage de Lorraine) pour aboutir à une solution respectant l'environnement (mais la pire, sans doute, en termes d'emploi). La fermeture de l'entreprise s'est déroulée en 2 temps comme le montrent les titres de la presse régionale:

« 23 licenciements et zéro recours pour SKTB Aluminium » (RL du 23/01/2019).

« SKTB: Pas de reprise, la liquidation et 42 licenciements » (RL 04/06/2019).

CARENCES A L'EGARD DE L'ENVIRONNEMENT.

MIEUX VIVRE s'est toujours efforcée de proposer une solution écologique acceptable tant sur le plan environnemental que social, recherchant la concertation avec la DREAL, l'ARS (Agence Régionale de Santé), les Maires locaux concernés (de Gorcy, de Cosnes et Romain, Saint-Pancré...), en quête d'une transparence réelle, au service d'une réduction durable de la pollution.

Aux dires de divers responsables du personnel ou syndicaux, plusieurs dysfonctionnements expliquaient cette issue, touchant aussi bien à la maintenance, qu'à la gestion ou à la question environnementale et sanitaire (RL du 06/07/2019). La carence à l'égard de l'environnement, Liberty House, repreneur potentiel de SKTB ne pouvait, par ailleurs, l'éviter vu le type de produits, dangereux, qu'il se proposait de retraiter, à Gorcy... et raison pour laquelle il fut d'ailleurs recalé face à l'opposition des municipalités locales et à une pétition en ligne hostile au traitement de ce type de déchets. En réponse à la situation sur le plan environnemental, SKTB s'adressa à Eurolorraine en vue d'apporter une réponse par recours à la méthode de la modélisation laquelle n'est pas exempte de critiques car elle repose sur des hypothèses forcément simplificatrices. L'amélioration de sa qualité dépend donc de la pertinence des hypothèses retenues... Mais là réside aussi la difficulté de la tâche....

LES LIMITES DE LA MODELISATION: SKTB ALUMINIUM, CAS D'ECOLE ?

La posture particulière vis-à-vis de la question écologique, les responsables de SKTB l'avaient déjà « expérimentée » en tentant de faire valider par MIEUX VIVRE leur nouveau programme de surveillance environnementale, fruit d'un travail abusivement nommé « modélisation » et qui, à y regarder de près, était moins exigeant que celui fonctionnant jusque là:

Deux fois moins de prélèvements. (9 contre 17).

Analyses de sol trois fois moins fréquentes (1 tous les 3 ans au lieu de 1 par an).

La « modélisation » dégageait grossièrement 3 zones d'impact (maximal, secondaire, de fond) et, à partir de là 3 points de prélèvements (alors que MIEUX VIVRE en disposait de 5). Elle ne mettait guère en évidence les retombées polluantes au niveau des détails, créés par les reliefs locaux, soulignés par les courbes de niveau, détails que la cartographie pouvait ignorer bel et bien.

Nos résultats, depuis des années, témoignaient du caractère aléatoire et changeant de la pollution générée par SKTB. Aussi, préconisons-nous, vu les caractéristiques géographiques de Gorcey (fond de vallée, régime des vents complexe...), l'unique mesure de bon sens qui s'imposait, s'opposant à celle de SKTB: l'augmentation des points de prélèvement à travers un maillage plus serré. Certes, avec moins de stations de prélèvements, il y avait moins de risques qu'apparaissent des incohérences et, simultanément, cela permettait:

De court-circuiter le problème posé par les vents locaux que la posture soi-disant « scientifique » de nos interlocuteurs ne leur a pas permis d'appréhender.

D'éviter d'aborder la question majeure des points chauds de retombées polluantes, à la faveur d'obstacles par exemple... nécessité sur laquelle nos interlocuteurs avaient insisté pour la localisation des stations de prélèvement.

MIEUX VIVRE REJETTE LES PROPOSITIONS « ENVIRONNEMENTALES » DE SKTB.

Finalement, avec du recul, il apparaît que, sous couvert d'homélies « écolophiles » de dernière minute (histoire d'épouser l'air du temps ?) le but de SKTB consistait semble-t-il à faire « ratifier » par MIEUX VIVRE, invitée par la DREAL, son nouveau programme « modélisé » de surveillance environnementale. Une étape, prélude à une évaluation des risques sanitaires attribuables à l'entreprise et présentée par l'ARS comme l'équivalent d'une enquête épidémiologique. L'objectif étant de mettre au point de nouvelles normes préfectorales moins exigeantes pour l'industriel (Cf. directives européennes sur les Meilleures Technologies Disponibles: MTD).

Nous avons, au cours de 3 séances (la possibilité d'une quatrième fut rejetée) participé aux discussions, donné notre avis et nos propositions... Nous nous sommes heurtés à un front du refus rendant impossible tout compromis. Refus d'un doublement du nombre des stations de mesures, dont celle des Abanis, au motif spécieux que cette dernière n'est pas habitée. Pourtant, au vu de nos analyses, elle est historiquement la plus polluée ! Refus de revenir sur la préférence de l'exploitant accordée aux investissements anti-pollution sur ceux affectés à la surveillance. Rejet, également, d'un retour aux analyses de sol annuelles...

LA LIQUIDATION.... ET MAINTENANT ?

Combien le « matraquage » à l'encontre de l'environnement a-t-il pesé dans la décision finale du tribunal de commerce de Val-de-Briey de liquider SKTB le 03/06/2019 ? Nous avons voulu vérifier l'impact de la fermeture de l'entreprise et de 7 mois d'inactivité en 2019. MIEUX VIVRE a, comme les années précédentes, confié au laboratoire Micropolluants Technologie, une analyse témoin de choux frisés, cultivés sur 4 sites. Les résultats confirment que la pollution par certains micropolluants (métaux lourds, dioxines, PCB...) provenait de SKTB et qu'elle a parfois fortement diminué, tout en restant nettement inférieure aux normes (Cf. tableau joint).

Peut-être avons-nous assisté à un tournant dans le dilemme emploi-environnement (trop ?) souvent tranché en faveur du premier ? Cela ne signifie pas qu'une page est tournée. La question de la dépollution du site, des conséquences sanitaires de l'ancienne activité d'affinage reste posée...

Dernière nouvelle : le site intéresserait un nouvel affineur: une petite entreprise, Loiret Affinage, faisant partie de la Holding HBL. Elle serait classée comme ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), par son tonnage, comme SKTB... La décision serait entre les mains du liquidateur... En termes de pollution il s'agirait d'un retour à la case-départ. Seule une activité de substitution aux caractéristiques plus conformes aux particularités du site est acceptable. Dossier à suivre.

EVOLUTION DES REJETS DE SKTB

Les analyses étant effectuées en tout début d'année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent en fait l'année précédente. Ainsi, par exemple, les chiffres de 2016 concernent 2015

Prélèvements	2015	2016	2017	2018	2020
--------------	------	------	------	------	------

Dioxines-Furanes Norme: 0,3 ng/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,283	0,057	0,067	0,030	0,082
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis	0,350	0,035	0,064	0,025	
Rue J. d'Arc	0,195	0,057	0,087	0,033	0,050
Q. St-Denis	0,195	0,039	0,106	0,012	0,090
Vaux Warnimont.	0,133	0,053	0,050	0,034	
St-Pancré	0,103	0,027	0,048	0,06	0,058

PCB Norme: 0,1 ng/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,104	0,036	0,05	0,149	0,039
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis					
Rue J. d'Arc					
Q. St-Denis					
Vaux Warnimont					
St-Pancré					

Aluminium (1) Pas de norme (mg/kg MF)					
J. André/Grand'Rue	13,66	0,624	20,89	60,65	2,03
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis	137,6	9,34	7,54	102,5	
Rue J. d'Arc	0,907	2,05	5,73	6,73	0,99
Q. St-Denis	3,97	0,503	18,6	27,93	8,75
Vaux Warnimont	2,32	0,541	6,77	6,22	
St-Pancré	5,74	0,416	6,65	5,68	0,77

Plomb Norme: 0,3 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,1	0,015	0,165	0,2	0,063
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis	0,468	0,156	0,031	0,258	
Rue J. d'Arc	0,02	0,035	0,04	0,026	0,015
Q. St-Denis	0,037	0,012	0,109	0,039	0,011
Vaux Warnimont	0,031	0,019	0,057	0,033	
St-Pancré	0,085	0,016	0,051	0,026	0,006

Prélèvements	2015	2016	2017	2018	2020
--------------	------	------	------	------	------

Chrome Norme: 0,1 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,054	0,024	0,059	0,113	0,029
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis	0,367	0,086	0,041	0,143	
Rue J. d'Arc	<0,03	<0,024	0,029	0,021	<0,022
Q. St-Denis	0,02	<0,018	0,073	0,056	0,039
Vaux Warnimont	0,025	<0,022	0,035	<0,022	
St-Pancré	0,041	0,017	0,044	<0,019	<0,023

Mercuré Norme: 0,03 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,044	0,007	<0,006	0,009	0,005
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis	<0,004	0,008	<0,005	<0,004	
Rue J. d'Arc	<0,006	0,007	<0,005	0,006	<0,004
Q. St-Denis	<0,004	0,004	0,006	0,005	0,005
Vaux Warnimont	<0,004	0,015	<0,004	<0,004	
St-Pancré	0,006	<0,003	<0,005	0,007	0,005

Cadmium Norme: 0,2 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,007	<0,005	0,01	0,009	0,009
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis	0,035	0,013	0,008	0,014	
Rue J. d'Arc	0,01	0,024	0,009	0,01	0,011
Q. St-Denis	0,013	0,004	0,029	0,01	0,020
Vaux Warnimont	0,004	<0,004	0,005	0,007	
St-Pancré	0,009	<0,025	0,01	0,008	0,005

Arsenic Norme: 1 mg/kg MF					
J. André/Grand'Rue	0,006	0,008	0,01	0,024	0,006
Rue J-J Labbé					
Zone des Abanis	0,036	0,017	<0,005	0,031	
Rue J. d'Arc	<0,006	0,009	<0,005	0,006	0,007
Q. St-Denis	0,007	0,009	0,01	0,028	0,015
Vaux Warnimont	0,007	0,01	0,013	0,012	
St-Pancré	0,006	0,004	0,007	0,006	<0,005

mg/kg MF = milligramme par kilo de Matière Fraîche

(1): 50 µg/l pour l'eau potable comme nombre guide (UE, directive du 15 juillet 1980)
200 µg/l pour l'eau potable comme dose maximale admissible (OMS; UE, 2001)

NB: Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes